

REGLEMENT / CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT - STAGES

Stages organisés par L'Entrela' Centre culturel d'Evere ASBL
43, rue de Paris – 1140 Evere – 02.241.15.83 – 0487.12.62.62 – www.lentrela.be – info@lentrela.be Le
Président : David Cordonnier – L'Animatrice-Directrice : Karin Fontaine

MODALITES D'ACCUEIL :

- Lieu des activités : le Manoir (50 rue des Deux Maisons - 1140 Evere) et l'ALPHA (108 rue de Paris – 1140 Evere)

HORAIRE :

- Stages de 9h à 12h et de 13h à 16h (Entre 12h et 13h, les enfants sont surveillés par des accueillant(e)s.)
- Garderie payante le matin à partir de 8h, et le soir jusqu'à 18h.

INSCRIPTIONS :

- Tarif : 60 € pour la semaine de 5 jours - 40 € pour la semaine de 3 jours.
- L'inscription à un stage n'est valable qu'après avoir rempli une fiche d'inscription et après paiement.
- Une attestation fiscale peut vous être délivrée à partir du mois de janvier de l'année suivante, sur demande.

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR :

- Prix : 10 € pour la semaine de 5 jours - 6€ la semaine de 3 jours.
- Horaire : 8h à 18h.
- Par mesure de sécurité : signer la feuille de présence en arrivant et en partant ; veillez à bien refermer la barrière du couloir en entrant et en sortant.
- Les parents doivent informer la personne en charge de l'accueil de la récupération de leur(s) enfant(s) par une tierce personne.
- En cas de retard après 16h15 ou 18h (si inscription à la garderie), il vous sera facturé un montant de 10€/quart heure

REMBOURSEMENT :

- Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence totale ou partielle au stage sauf cas de force majeure : une demande de remboursement avec justificatif écrit peut-être introduite.
La direction se réserve le droit d'accorder ou non ce remboursement.

EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD

- Il est indispensable de prévenir L'Entrela' au numéro ou 0487.12.62.62 ou 02.241.15.83

AUTORISATION PARENTALE :

- Vous autorisez votre enfant à sortir, sous la surveillance de l'animateur, pour participer à des activités extérieures (visites, spectacles...).
- Vous autorisez le responsable du groupe, en cas de maladie subite ou d'accident de votre enfant, à appeler les urgences.
- En cas d'accident nucléaire et uniquement sur demande du Gouvernement, un comprimé d'iode sera donné à votre enfant. Nous vous invitons à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

DIVERS :

- Afin de permettre au stage de se dérouler dans des conditions de convivialité et de bonne humeur, nous insistons sur le volet discipline. Il est important que l'enfant soit motivé par l'activité ou le thème du stage. L'exclusion partielle ou définitive d'un enfant en cas de perturbations récurrentes est une option qui peut être envisagée.
- Prévoyez pour vos enfants une collation pour 10h et pour 15h ainsi qu'un pique-nique et une boisson pour le midi.
- Durant les stages, des photos ainsi que des vidéos sont prises. En acceptant ce règlement, vous autorisez L'Entrela' à publier ces prises de vues sur son site ainsi que sur ses autres supports de communication.
- L'Entrela' n'est pas responsable des participants en dehors des heures du stage et des périodes d'accueil du matin et du soir.
- L'Entrela' décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols.
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant n'est pas admis aux stages.
- Conformément au **Règlement Général sur la protection des Données (RGPD/GDPR) - Règlement européen n°2016/679** entré en application le 25 mai 2018, L'Entrela' garantit la protection de vos données personnelles, qui restent strictement confidentielles, sont limitées à un usage interne et ne sont jamais délivrées à des tiers sans votre autorisation préalable.

VOIR LE PROTOCOLE SPECIAL « COVID 19 »